

# AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)



## **PARTICIPANT(S) :**

Toute personne amenée à conduire une plateforme élévatrice.

## **ORGANISATION :**

**Durée :** 7 heures

**Lieux :** Site de notre partenaire City Pro Beychac et Caillau.

## **INTERVENANT(S) :**

Formateur City Pro.

## **PRE-REQUIS**

Compréhension orale et écrite du français Savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet Expérience professionnelle requise. Avoir 18 ans.

## **MODALITE**

Tarif selon les catégories et le nombre de test(s) passés.

## **VALIDATION DE LA FORMATION :**

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

### **CAMPUS DU LAC**

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

#### Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

#### Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 40

[campus@formation-lac.com](mailto:campus@formation-lac.com)

## **OBJECTIFS**

**Nature de l'action :** Acquisition de compétences

Réussir l'examen AIPR par QCM

## **MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

Formation théorique en salle :

- Animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur
- Alternance d'apports théoriques, d'exposés illustrés, d'étude de cas et d'exemples de question issues du Guide technique et du QCM.
- Le séquençement pédagogique de cette action se décompose de la façon suivante :
  - La réglementation, les principes et points importants de la réforme
  - Le guide technique de la réforme
  - Etude de cas et mise en situation
  - Entraînement au QCM ; Examen (durée 1 heure)

## **CONTENU DU PROGRAMME**

**FORMATION THEORIQUE :**

- Réglementation concernant les interventions sur le domaine public
- Principes et points importants de la réforme
- Le guide technique de la réforme
- Réalisation de l'examen

**EVALUATIONS :**

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et attestation AIPR en cas de réussite aux examens.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Au terme de la session, une connexion directe sur la plateforme du MEEM permettra à chaque candidat de passer l'examen et de répondre aux questions posées et de satisfaire aux conditions de réussite s'il obtient une note supérieure au minima requis
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid